Nations Unies S/2022/13

Conseil de sécurité

Distr. générale
10 janvier 2022
Français
Original : espagnol

Lettre datée du 6 janvier 2022, adressée au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de me référer à l'exposé succinct sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen en date du 4 janvier 2022 (S/2022/10).

Conformément à la procédure établie, je vous informe que le Gouvernement cubain souhaite que les quatre questions suivantes portées à l'attention du Conseil par la République de Cuba soient maintenues sur la liste des questions dont celui-ci est saisi :

- Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378) ;
- Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605) ;
- Plainte déposée par Cuba (S/10993) ;
- Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Pedro Luis **Pedroso Cuesta**

22-00244 (F) 110122 130122